



Nb des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 14

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 18 janvier 2024 – 18 h 30

La séance a été ouverte sous la présidence de Denis SCHITZ,

Membres présents : Sylvie BECQUER, Albert BROSSARD, Pascal FOUQUET, Sophie GRZELAK, Anthony SARTORI, adjoints, Claire DANDA, Sandrine HELES, Sarah MALINOWSKY, Sylvain JACQUE, Laurent SACCHET, Virginie TOTH, Pierre WAGNER, Jean-Paul WEBER, conseillers municipaux

Membres absents excusés : Michel D'AMORE, Joëlle FRIEDRICH, Aurélie GUILHEM, Philippe MOURAUX, Rémi SCHAEDGEN, conseillers municipaux

Procuration : /

Convocation du 12/01/2024 – Affichée le 12/01/2024

Le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Travaux extension Mairie – Résiliation du marché « Carrelage-Faïence » - lot n° 11,
2. Chasse Communale – Dispositions diverses,
3. Examen de 3 rapports concernant la Communauté d'Agglomération « Portes de France-Thionville »,
4. Installations classées pour la protection de l'Environnement – Site Maxival à VILLERS-LA-MONTAGNE,
5. Devenir site ex-propriété GAUCHEY à BURE,
6. Personnel communal – Mesures diverses,
7. Ouverture à toutes propositions.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06/12/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023.

1. TRAVAUX EXTENSION MAIRIE – RESILIATION DU MARCHE « CARRELAGE-FAIENCE » LOT 11

Le Conseil Municipal autorise le Maire à résilier le marché passé avec l'entreprise NASSO – Lot n° 11, pour motif d'intérêt général.

D'autre part, il autorise le Maire à relancer une nouvelle consultation sur la base d'une procédure adaptée avec publicité, conformément au code de la commande publique, pour les travaux, Lot n° 11 « Carrelage – Faïence » estimé à 30 000 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché ainsi que toute décision concernant ses avenants éventuels.

2. CHASSE COMMUNALE – DISPOSITIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal désigne M. Jean-Baptiste KAISER, domicilié à ANGEVILLERS, en qualité d'estimateur des dommages causés par les gibiers rouges (cerfs, daims, chevreuils, lièvres, lapins de garenne, faisans) pour la durée d'application des baux de chasse communale – période 2024-2033.

D'autre part, le Conseil Municipal décide que les frais de publication des conventions de chasse seront à la charge exclusive des titulaires des lots.

3. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « PORTES DE FRANCE-THIONVILLE » - EXAMEN DE TROIS RAPPORTS PRESENTES PAR LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux trois rapports suivants, transmis par la Communauté d'Agglomération « Portes de France-Thionville » :

- Rapport n° 22 relatif au transfert du soutien au TRITYC Triathlon Thionville Yutz Club au 01/01/2024,
- Rapport n° 23 relatif à l'actualisation de la contribution eaux pluviales selon les critères en vigueur au 01/01/2023
- Rapport n° 24 relatif à la révision de l'attribution de compensation pour l'année 2024.

4. INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – SITE MAXIVAL A VILLERS LA MONTAGNE – CONSULTATION DES COMMUNES

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande formulée par la Société SUEZ RV Nord-Est en vue de créer une unité de méthanisation destinée à valoriser la fraction fermentescible des ordures ménagères du Site « Maxival » de VILLERS LA MONTAGNE.

5. VENTE D'UNE PARCELLE A BÂTIR RUE BROSSET A TRESSANGE

Ayant réuni l'ensemble des documents cadastraux, le Conseil Municipal décide de vendre les deux parcelles cadastrées Section 7 n° 471/36, d'une contenance de 3a 21ca et n° 469/36 d'une contenance de 2a 00ca, formant une seule parcelle à bâtir, rue Brosset, au prix forfaitaire de 104 200 euros

6. DEVENIR DU SITE « GAUCHEY » A BURE

La nécessité, en raison de la propagation du scolyte dans les sapins de la propriété, de procéder prématurément à leur abattage, oblige la municipalité à accélérer le processus décisionnel du devenir du site à court terme.

Plusieurs hypothèses ayant été évoquées, des études vont être engagées afin de déterminer le choix le plus pertinent qui répondra aux besoins réels exprimés, en ne pas négligeant l'aspect financier du dossier.

Les résultats des premières études permettront de mieux appréhender cet important chantier.

7. PERSONNEL COMMUNAL – MESURES DIVERSES

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de dérogation du temps de travail et de rémunération pour les agents accompagnant les enfants ou adolescents lors de séjours avec nuitées.

Il prend acte également des différents mouvements concernant le personnel.

8. AUTRES POINTS EVOQUES AU COURS DE LA SEANCE

- Cérémonies diverses organisées dans la Commune
- Pétanque-Club – Nouveau Comité
- Revoir la répartition des bacs à sel
- Travaux aménagement Mairie – Début programmé le 15 février 2024
- Travaux Complexe Sportif – Consultation des entreprises

Séance levée à 20h00

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL : MI MARS

TRESSANGE, le 22 janvier 2024

Le Maire,



Denis SCHITZ

